

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

Guide de référence rapide des hygiénistes dentaires indépendants 2024

Qui est admissible à couverture du Programme des SSNA?

Membres inscrits des Premières Nations et Inuits reconnus qui résident au Canada

Quelle identification un client admissible doit-il fournir?

Les clients des Premières Nations devront présenter à leur fournisseur de soins dentaires un (1) des documents suivants :

- Carte de statut d'Indien, ou une lettre officielle portant la mention « Certificat de statut d'Indien' »
- Numéro d'identification du client au Programme des SSNA (Numéro B)

Les clients inuits devront présenter à leur fournisseur de soins dentaires un (1) des documents suivants :

- Carte santé du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- Carte santé du gouvernement du Nunavut
- Numéro d'identification du client au Programme des SSNA (Numéro N)

Les clients inuits qui accèdent à des services à l'extérieur de leur territoire d'origine peuvent utiliser leur numéro de carte santé territoriale comme numéro du client au Programme des SSNA afin que les fournisseurs de soins dentaires puissent facturer les prestations admissibles.

Si la photo du client ne figure pas sur le document d'identification, le client devra également présenter une pièce d'identité avec photo.

Qu'est-ce qui est couvert par le Programme des SSNA?

Les services couverts par le Programme des SSNA sont divisés en deux (2) grilles :

Grille A (aucune prédétermination n'est exigée)

- Le service peut avoir une limite de fréquence (avant chaque procédure, nous vous recommandons **fortement** de téléphoner à Express Scripts Canada pour confirmer la limite de fréquence du service d'un client ou vérifier en ligne via votre compte Web sécurisé.
- Peuvent être facturés directement à Express Scripts Canada.

Grille B (exige une prédétermination)

- Les demandes de prédétermination (PD) doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA aux fins de révision selon les politiques du Programme.
- Les demandes de PD pour des unités de temps additionnelles de détartrage et de surfaçage radiculaire nécessitent la soumission des documents à l'appui (voir tableau au verso).

Nota: Lors d'une demande de paiement pour des services dentaires faisant l'objet d'une demande de PD approuvée (c.-à-d. services de la grille B, ou des unités de temps additionnelles de détartrage et de surfaçage radiculaire), le numéro de PD **doit** être indiqué sur le formulaire de demande.

Les services dentaires admissibles doivent être fournis en conformité avec la réglementation et le champ de pratique des hygiénistes dentaires dans les provinces/territoires respectives.

Veillez noter que certains services dentaires ne sont pas couverts par le Programme de SSNA. Ces services sont définis comme des *exclusions* et ne peuvent faire l'objet d'un appel. **Les exemples comprennent (ne se limitent pas)** les traitements cosmétiques et les appareils parodontaux incluant les protège-dents pour les sports.

Quels documents dois-je envoyer pour la prédétermination d'unités additionnelles de détartrage et de surfaçage radiculaire?

La documentation suivante doit être envoyée via votre compte Web sécurisé ou par la poste pour appuyer une demande de PD:

Une demande de prédétermination remplie: <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire généré par ordinateur; • Formulaire national de demande de règlement de soins d'hygiène dentaire de l'ACHD; • Formulaire provincial/territorial pour des services d'hygiène dentaire, le cas échéant; OU • Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires du programme des SSNA (Dent-29) 	✓
Plan de traitement	✓
Radiographies conventionnelles ou numériques courantes (datées dans les douze derniers mois), le cas échéant: <ul style="list-style-type: none"> • Radiographies périapicales et interproximales: <ul style="list-style-type: none"> ○ doivent posséder une bonne qualité diagnostique (c'est-à-dire, taille, résolution, contraste) ○ Doivent être montées et étiquetées avec la date de service, nom du client et nom du fournisseur • Une radiographie panoramique peut être soumise, mais celle-ci ne peut pas remplacer les radiographies périapicales et interproximales 	✓
Charte parodontale détaillée	✓
Diagnostic d'hygiène dentaire et pronostic des problèmes parodontaux	✓
Toutes les données/notes cliniques pertinentes appuyant la demande de prédétermination	✓

Pourquoi un fournisseur devrait-il s'inscrire au Programme des SSNA?

Les fournisseurs inscrits au Programme des SSNA peuvent bénéficier de plusieurs services, tels que :

Dépôt direct: transfert électronique de fonds gratuit et sécuritaire. Les fonds sont versés directement dans le compte bancaire désigné du fournisseur la journée même du règlement. Les paiements sont effectués aux deux semaines.

Échange électronique de données (EED): soumission des demandes de paiement à partir du point de service. Ce service permet de soumettre en temps réel les demandes de paiement électronique à partir du logiciel du cabinet dentaire et d'obtenir la réponse immédiatement.

Site Web et services en ligne: créer un compte Web sécurisé sur le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA accéder aux fonctions libre-service afin de:

- soumettre des documents relatifs à l'inscription
- mettre à jour leurs coordonnées
- consulter leurs relevés de demandes de paiement
- soumettre des demandes de prédétermination
- consulter l'état des demandes de prédétermination
- mettre à jour une demande de prédétermination existante qui a été mise en suspens en raison d'informations manquantes
- vérifier l'admissibilité d'un client à un service et connaître la prochaine date à laquelle le service sera admissible
- soumettre des demandes de paiement aux fins de traitement
- consulter l'historique des demandes de paiement
- demander une mise à jour des renseignements sur le dépôt direct
- avoir accès aux alertes et formulaires du Programme des SSNA

Les honoraires du Programme des SSNA sont-ils les mêmes que ceux des associations provinciales ou territoriales des hygiénistes dentaires?

Les honoraires établis par le Programme des SSNA ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux établis par chaque association. Veuillez vous référer à la grille des soins dentaires du Programme des SSNA pour les hygiénistes dentaires dans votre région pour connaître les honoraires des services admissibles dans le cadre du Programme. Ces informations se trouvent sur le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du programme des SSNA à <https://nihb-ssna.express-scripts.ca/fr/0205140506092019/04/0407>.

Nous encourageons les fournisseurs de soins dentaires à facturer directement le Programme des SSNA en se rapportant aux honoraires

indiqués dans la grille de soins dentaires de sorte que les clients n'aient pas à payer au point de service.

Existe-t-il des procédures d'appel pour les clients?

S'ils se font refuser la couverture d'un service dentaire, les clients du Programme des SSNA peuvent entamer des procédures d'appel de la décision du Programme.

- Il existe trois (3) niveaux d'appel.
- Les appels doivent être soumis par écrit et signés par le client, le parent ou le tuteur.
- À chaque niveau, l'appel doit être appuyé par tous les documents requis. Les fournisseurs sont encouragés à aider les clients à soumettre la documentation nécessaire.

De plus amples informations sur les procédures d'appel se trouvent à www.canada.ca/ssna

Lignes directrices sur la fréquence des certains services de prévention (aucune prédétermination n'est exigée)

	0-11 years	12-16 years	17+ years
Examen de rappel	1 par période de 6 mois	1 par période de 6 mois	1 par période de 12 mois
Polissage	Une fois par période de 6 mois	Une fois par période de 6 mois	Une fois par période de 6 mois
Vernis fluoré	1 traitement par période de 6 mois	1 traitement par période de 6 mois	1 traitement par période de 12 mois
Application d'agents anticarieux ou antimicrobiens (incluant le fluorure diamine d'argent)	3 traitements par période de 12 mois	3 traitements par période de 12 mois	1 traitement par période de 12 mois
Détartrage en combinaison avec le surfacage radiculaire *	1 unité par période de 12 mois	2 unités par période de 12 mois	4 unités par période de 12 mois

Nota: *Une prédétermination **est nécessaire** pour que le Programme des SSNA prenne en considération la couverture **d'unités additionnelles** de détartrage et de surfacage radiculaire excédant le nombre maximal admissible d'unités de temps. Les demandes de PD sont traitées sur une période continue de douze mois (et non sur une année civile).

Où puis-je trouver de plus amples informations sur le Programme des SSNA?

Veuillez visiter le site Web du gouvernement du Canada pour de l'information sur les politiques du Programme, y compris le Guide concernant les prestations dentaires à www.canada.ca/ssna.

Veuillez visiter le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA pour des communiqués, annonces, formulaires requis pour présenter

une demande de paiement ou une demande de PD, grilles régionales des services (grilles A et B), bulletins, , trousse de soumission des demandes de paiement, etc. à <https://nihb-ssna.express-scripts.ca/fr/0205140506092019/04/0406>.

Vous trouverez des renseignements sur le Programme de vérification des fournisseurs dans la Trousse de soumission des demandes de Paiement.

Qui peut répondre à mes questions concernant le Programme des SSNA?

Pour obtenir des renseignements à des questions telles que, mais sans s'y limiter: <ul style="list-style-type: none"> • Information générale sur les soins dentaires couverts par les SSNA • Admissibilité des clients et des services dentaires • Limites de fréquence • Résultat du traitement des demandes de règlement de soins dentaires • Processus de facturation, y compris le paiement 	Pour obtenir des renseignements à des questions telles que, mais sans s'y limiter: <ul style="list-style-type: none"> • Information sur le Programme des SSNA et sur ses politiques • Information sur les politiques dentaires du Programme des SSNA • État d'une demande de PD, y compris son résultat 				
Centre d'appels du Programme des SSNA d'Express Scripts Canada: 1-888-511-4666 Demandes de paiement Express Scripts Canada 3080, rue Yonge, bureau 3002 Toronto ON M4N 3N1 Autre correspondance Express Scripts Canada 5770, rue Hurontario, 10 ^e étage Mississauga ON L5R 3G5	Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA: <table> <tr> <td> Services dentaires Téléphone sans frais: 1-855-618-6291 Télécopieur sans frais: 1-855-618-6290 </td> <td> Services orthodontiques Téléphone sans frais : 1-866-227-0943 Télécopieur sans frais: 1-866-227-0957 </td> </tr> <tr> <td> Programme des SSNA 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902D Ottawa ON K1A 0K9 </td> <td> Programme des SSNA 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902C Ottawa ON K1A 0K9 </td> </tr> </table>	Services dentaires Téléphone sans frais: 1-855-618-6291 Télécopieur sans frais: 1-855-618-6290	Services orthodontiques Téléphone sans frais : 1-866-227-0943 Télécopieur sans frais: 1-866-227-0957	Programme des SSNA 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902D Ottawa ON K1A 0K9	Programme des SSNA 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902C Ottawa ON K1A 0K9
Services dentaires Téléphone sans frais: 1-855-618-6291 Télécopieur sans frais: 1-855-618-6290	Services orthodontiques Téléphone sans frais : 1-866-227-0943 Télécopieur sans frais: 1-866-227-0957				
Programme des SSNA 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902D Ottawa ON K1A 0K9	Programme des SSNA 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902C Ottawa ON K1A 0K9				